Pose de repères de crues







Les repères de crues sont des marques qui matérialisent les crues historiques d'un cours d'eau. Témoins des grandes crues passées, ils permettent de faire vivre la mémoire des inondations que le temps ou les traumatismes peuvent parfois effacer

Thèmes d'action

- Sensibilisation / information préventive

Risques

- Risques météorologiques

Régions

- Bretagne

Organisme

Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV)
Compétence : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine : gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin de la Vilaine
- Boulevard de Bretagne – BP 11 – 56130 La Roche-Bernard
- 02.99.90.88.44
- iav@eptb-vilaine.fr

Référent du projet

BARON Sébastien
Poste : Ingénieur prévention des inondations
- sebastien.baron@eptb-vilaine.fr

Auteur de la fiche

BARON Sébastien

Partenaires et moyens

Technique(s) :

Pilotage de l'action en interne et consultation du Service de Prévision des Crues pour les données hydrauliques historiques

Humain(s) :

1 personne en interne pour le suivi technique, financier et la relation avec les communes

Financier(s) :

Action co-financée : à 50% par l'IAV et à 50% dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

En bref

objectif(s) :

- Conserver la mémoire des évènements passés
- Inscrire ces évènements dans le paysage
- Mettre à disposition du grand public une information non experte
- Assurer une cohérence d'action à l'échelle du bassin de la Vilaine

Echéancier(s) :

2008 – 2014 : action continue

Description de l'action

Contexte : Le bassin de la Vilaine a subi des inondations importantes en 1995, 1999, 2000-2001.

La loi du 30 juillet 2003 (Art L563-3) impose au maire de poser des repères de crues correspondant aux crues historiques et aux nouvelles crues exceptionnelles.

L'EPTB Vilaine a décidé en 2005 de prendre en charge cette action techniquement et financièrement pour le compte des maires dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Le bassin de la Vilaine comporte 535 communes dont 153 sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI). Certains repères de crues peuvent être posés sur des communes non couvertes par un PPRI

Description de la méthodologie

Les étapes de travail :

- Collecte des informations sur les crues passées : informations du Service de Prévision des Crues, témoignages recueillis lors des dernières inondations de 2001, contribution des services communaux
- Proposition de sites de pose de repères de crues pour validation par les communes
- Signature de conventions bipartites (mairie-IAV) ou tripartites (propriétaire privé-mairie-IAV)
-

Nivellement et géo-référencement par un géomètre
- Fabrication des repères de crues par prestataire
- Pose des repères de crues par nos équipes
- Rédaction de fiches d'identification
- Diffusion des informations auprès des mairies, SDIS, SPC, DREAL, DDTM...
- Mise à disposition des informations sur un géoportail via le site internet de l'IAV

Début 2012, 166 repères de crues ont été posés sur 50 communes l'aval du bassin.

Projet de 150 nouveaux repères de crues sur l'amont d'ici 2014.

Recommandations

Près de 75% des repères de crues ont été posés sur des bâtiments privés (habitations, commerces). Nous pensions qu'il serait difficile d'obtenir l'accord des propriétaires mais nous avons été agréablement surpris d'un taux de refus assez faible de l'ordre de 20 à 25% à condition de prendre un peu de temps pour expliquer, rassurer et valoriser ces repères de crues comme marque de la mémoire des évènements passés. Il est préférable pour cela d'impliquer un élu local connu des habitants et commerçants.

Mots clés

- repères de crues (5)
- mémoires (1)
- Inondation (87)
- PHEC (5)

Cibles

- Tout public

Site WEB

- EPTB Vilaine
- IAV - Pose de repères de crue